



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 13259

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la composition et le travail des commissions et instances consultatives placées auprès de ses services. Il lui demande plus particulièrement de lui préciser, pour l'année 2011, le nombre de membres, le coût de fonctionnement, le nombre de réunions, les actions effectives de la commission d'examen du plan national d'affectation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Il lui demande également de préciser si le maintien de cette structure consultative lui semble justifié.

Texte de la réponse

La composition de la Commission d'examen du plan national d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES), est encadrée par l'arrêté du 10 février 2009 fixant la composition de la Commission d'examen du plan national d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Cette instance ne s'est pas réunie en 2011 et n'a engendré aucun coût de fonctionnement. Par ailleurs, cette commission est destinée à disparaître puisque le plan national d'affectation des quotas d'émission de GES s'est terminé en 2012.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13259

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7296

Réponse publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3590